



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois d'avril à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. COMBIS Didier, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 15 avril 2022.

Nombre de conseillers :

- ◇ *en exercice : 15*
- ◇ *présents : 15*
- ◇ *votants : 15*

Présents : COMBIS Didier, JEANFREU Christiane, BOUSSIEUX Philippe, CAMPS Delphine, CANSIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, BELOTTI Magali, BASTIDE Patrick, SPERANDIO Marc, VIEU Virginie, FRAICHE Jean Pierre, TAILHAN Isabelle, PERTUISET Jean François, ALARD Bruno, MALET Thierry.

Secrétaire de séance : CAMPS Delphine.

Convention entre le Conseil Départemental et la commune de Magrie : Projet de sécurisation et d'aménagement des avenues du Mauzac, Juél et Tourreilles :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** la conclusion d'une convention d'aménagement en vue de la réalisation des travaux de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération ;
- **ACCEPTE** la prise en charge par la commune de l'entretien et des responsabilités relatives aux ouvrages créés dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que des dépendances de la route départementale RD 121 et RD 321.

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Convention pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec l'ATD11 : Avenue et chemin d'Alon:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD11 ;
- **APPROUVE** le principe de signature de la convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet d'aménagement de l'avenue et du chemin d'Alon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Convention pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec l'ATD11 : Rue des Figuiers :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD11 ;
- **APPROUVE** le principe de signature de la convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de travaux de **renforcement d'un mur de soutènement** de voirie : **rue des Figuiers**;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Surtaxe communale sur le service d'eau :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de FIXER** le montant de la surtaxe communale sur le service d'eau à :
0, 25 € H.T./ M3 consommé par l'utilisateur.

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Vote des taux des taxes foncières 2022 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité, ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2022, et vote les taux suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux votés	Produits votés
Taxes foncières (bâti)	340 300	63,38 %	215 682
Taxe foncière (non bâti)	24 200	102,78 %	24 873
			240 555

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Reprise de provision (mur cimetière) : 25 000 € :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de faire une reprise de provision semi-budgétaire pour risques et charges d'un montant de 25 000 €.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits à l'article 7815 du budget 2022 de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette reprise de provision.

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Provision pour risques et charges d'un montant de 20 000 € Affaire SAS JUELLE / COMMUNE DE MAGRIE :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de constituer une provision semi-budgétaire pour risques et charges d'un montant de 20 000 € ;
- **INDIQUE** que les crédits relatifs à cette provision seront inscrits en dépense à l'article 6815 du budget communal M14 2022.

- 8 pour
- 7 contre
- 0 abstention

Approbation du budget primitif M49 du service eau pour l'exercice 2022 :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions budgétaires M49 pour le service eau qui s'établissent comme suit pour l'année 2022 :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	112 248	112 248
<i>INVESTISSEMENT</i>	117 535	117 535
<i>TOTAL DU BUDGET</i>	229 783	229 783

Où Monsieur le Maire et après et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif M49 du service d'eau pour l'exercice 2022 arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau des propositions ci-dessus.

- 15 pour
- 0 contre
- 0 abstention

Approbation du budget primitif M14 de la commune pour l'exercice 2022 :

Monsieur le Maire de Magrie présente au Conseil municipal les propositions budgétaires pour la M14 de la Commune qui s'établissent comme suit pour l'année 2022 :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	582 700	582 700
<i>INVESTISSEMENT</i>	480 900	480 900
<i>TOTAL DU BUDGET</i>	1 063 600	1 063 600

Où Monsieur le Maire et après et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif M14 de la commune pour l'exercice 2022 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux des propositions ci-dessus.

- 8 pour
- 0 contre
- 7 abstentions

Affiché le 28 avril 2022

Le Maire,

Didier COMBIS



